

ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de Grozon

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. non

2° Par qui est-elle tenue ?

R. _____

Et combien a-t-elle de maitres ?

R. _____

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. _____

Et combien de pensionnaires ?

R. _____

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. _____

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. _____



Paroisse de Grozon

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Oui

2° Par qui est-elle tenue ?

R. Par M^{lle} Sanban, institutrice en 41, 42, 43, 44, 45, 46

Et combien a-t-elle de maitresses ?

R. quatre et une aide

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. 236

Et combien de pensionnaires ?

R. Deux

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. à la société civile de quimper

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. elle est payante.

École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. Non

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. _____

Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. Oui

Quel en est le nombre ?

R. Cinq, la supérieure, son aide, la directrice de l'hospice, la lingère, et la congrégation de St. Esprit.

Veillez bien, M _____, répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Evêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper & de Léon.